



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## LES CIRCUITS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COMPTE RENDU DU 10/11/21



CLÉS POUR AGIR

## MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE DURABLE DE MATÉRIAUX BIOSOURCÉS



# QUATRIÈME RENDEZ-VOUS DES CIRCUITS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce webinaire est le quatrième rendez-vous des « Circuits de l'économie circulaire », un programme réalisé pour le ministère de la Transition écologique et l'ADEME par ORÉE.

Les « Circuits de l'économie circulaire », se matérialisent par un cycle de conférences au cours duquel 5 séminaires sont organisés sur 5 sites pilotes entre fin 2020 et 2022 dans des territoires où des porteurs de projet, collectivités, aménageurs publics comme privés ont déjà révélé leur engagement et leur maturité sur le sujet. C'est une opportunité de valoriser le porteur de projet hôte, de mobiliser les acteurs de l'économie circulaire localement, d'inviter des experts nationaux sur ce thème et de renforcer le réseau des acteurs impliqués sur les questions d'économie circulaire à l'échelle d'un projet urbain.

Dans le cadre de cette démarche, le quatrième webinaire était dédié à l'intégration des matériaux biosourcés dans la construction et comment les acteurs des territoires des Vosges ont relevé les enjeux de l'emploi du bois dans le secteur du BTP, avec un focus sur la marque Terre de hêtre et les nouveaux locaux de l'ONF et de la Chambre d'Agriculture des Vosges.

Télécharger la brochure « Mise en place d'une filière durable de matériaux biosourcés » :

<http://www.oree.org/source/485.pdf>

Retrouvez également l'ensemble des contenus des rendez-vous des circuits de l'économie circulaire sur la plateforme « Expérimentations Urbaines » de l'ADEME :

<https://www.experimentationsurbaines.ademe.fr/>



## ORDRE DU JOUR

- 10h05** – Retour sur l'émergence du sujet économie circulaire et urbanisme, sur les AMI saison 1 et 2 *par David Canal, Coordonnateur innovation urbaine, ADEME*
- 10h15** – Présentation de la plateforme ExpeUrba *par Stevan Vellet, Chef de projet Économie circulaire et territoire, ORÉE*
- 10h25** - Les matériaux biosourcés et leur emploi dans la construction dans une démarche d'économie circulaire *par Laure Trannoy, Cheffe de projet « Filières bio- et géo-sourcées de la construction », ministère de la Transition écologique*
- 10h40** – Gestion durable de la forêt / ressources forestières et présentation de la filière bois dans le Grand Est / retours d'expérience de projet sur le territoire *par Christian Kibamba, Référent Pôle Bois Construction & Aménagement et Prescripteur bois, FIBOIS*
- 10h55** - Vidéo de projet inspirant : un groupe scolaire en briques recyclées à Villepreux, Institut Paris Region
- 11h00** - Présentation de la marque Terres de hêtre ainsi que la création de la charte forestière du Pays d'Épinal *par Quentin Remy, Chef de projet Filière Forêt-Bois, Communauté d'Agglomération d'Épinal*
- 11h15** - Vidéo de projet inspirant : le Wip, un tiers lieu à Colombelles, Institut Paris Region
- 11h20** - Présentation du projet de construction du nouveau siège de l'ONF à Épinal *par Denis Dagneaux, directeur de l'ONF Vosges Ouest*
- 11h35** - Temps d'échanges : Questions concernant le projet
- 12h00** - Clôture : annonce des prochaines dates *par Stevan Vellet, Chef de projet Économie circulaire et territoire, ORÉE*



# INTRODUCTION



## RETOUR SUR L'ÉMERGENCE DU SUJET ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET URBANISME, SUR LES AMI SAISON 1 ET par David Canal, Coordonnateur innovation urbaine, ADEME

Le sujet de l'économie circulaire étant vaste, les acteurs de l'aménagement (collectivité, aménageur, bailleur, etc.) peuvent s'interroger sur le point de départ pour porter un projet. Le guide paru aux assises de l'économie circulaire début septembre 2020 a pour objectif d'accompagner les acteurs dans cette démarche.

9 territoires ont été accompagnés par l'ADEME pendant 2 à 4 ans pour mettre en œuvre les principes d'économie circulaire sur leurs projets d'aménagement. L'ADEME en a tiré des enseignements généraux qui aboutissent à ce guide.

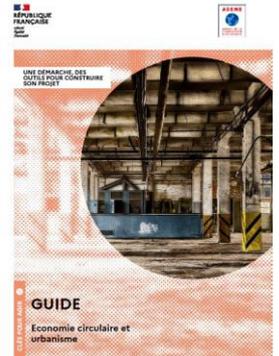
Il fournit une méthode permettant d'évaluer son niveau de maturité, sa connaissance de l'économie circulaire et de définir des objectifs qui permettront de progresser sur cinq axes de travail.

Un certain nombre d'outils sont associés à ce guide : des fichiers Excel à disposition pour s'autoévaluer, des cahiers des charges, des présentations qui balaisent les 7 piliers de l'économie circulaire. Il recense de manière pédagogique les ressources qui existent et qu'on peut utiliser.

Ce guide a été rédigé avec le bureau d'études INDDIGO et l'association ORÉE. Pour le télécharger : <https://www.assises-economie-circulaire.ademe.fr/content/ressources> (rubrique Atelier #16)

Un atelier mené par l'ADEME « L'économie circulaire, une nouvelle conception de l'aménagement urbain », est également accessible en replay. 3 des 9 territoires accompagnés (Grenoble Alpes Métropole, Nantes Métropole et Plaine Commune) y abordent comment ils ont mis en œuvre l'économie circulaire dans leurs projets d'aménagement.

<https://www.assises-economie-circulaire.ademe.fr/session/a934096c-afb1-ea11-96d3-28187816a369>



## PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME EXPÉRIMENTATIONS URBAINES par Stevan Vellet, Chef de projet Économie circulaire et territoire, ORÉE

Dans le cadre de son activité de lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources, l'Agence de la transition écologique (ADEME), accompagne les acteurs de la planification et de l'aménagement territorial et urbain dans la création de nouveaux systèmes plus durables, économes en ressources.

L'ensemble des travaux menés dans le cadre des "expérimentations urbaines" ont vocation à être centralisés sur la plateforme : <https://experimentationsurbaines.ademe.fr>

La plateforme, qui a été objet d'une refonte en 2021, vise à :

- Réunir l'ensemble des travaux d'innovation urbaine et d'urbanisme durable portés par l'ADEME en lien avec ses partenaires ;
- Animer les communautés d'acteurs réunis autour d'appel à manifestation d'intérêt et appel à projets lancés par l'ADEME ayant trait à l'innovation urbaine et à l'urbanisme durable ;
- Présenter les actualités en lien direct avec les sujets du site.

La veille sur les différents sujets assure que la plateforme soit mise à jour régulièrement. Expérimentations Urbaines, ainsi, propose :

- Actualités : informations sur des événements, appels à projets, replay de webinaires et autres nouveautés pertinentes en matière d'urbanisme durable ;
- Ressources : centralise tout type de ressource sur la thématique d'urbanisme durable (rapports, études, guide, labels) ;
- Cartographie : représente les projets accompagnés, avec la Fiche Projet pour en savoir plus ;
- Espaces communautés : des espaces pour partager le contenu développé dans les appels à projets de l'ADEME.

Plusieurs communautés d'acteurs concernés par l'innovation urbaine et l'urbanisme durable et bénéficient d'un espace dédié sur le site Expérimentations Urbaines.



## **LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS ET LEUR EMPLOI DANS LA CONSTRUCTION DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE** par Laure Trannoy, ministère de la Transition écologique

Bien qu'ils soient souvent considérés comme des "filiales vertes émergentes", les matériaux bio et géosourcés existent depuis longtemps, y compris dans le secteur du bâtiment, dans lequel ils sont employés depuis des milliers d'années.

Le BTP est un secteur qui émet et qui consomme énormément, représentant 25 % des émissions de CO<sub>2</sub>, 50 % du total des ressources minérales extraites et 17 % des prélèvements en eau. Il contribue aussi de manière significative à la production de déchets, au niveau de la construction et également pendant la vie du bâtiment. Ainsi, rendre ce secteur plus durable est devenu un enjeu majeur.

La réduction des impacts du BTP a commencé depuis plusieurs années, notamment sur le volet énergétique. Bien que la plupart des réglementations travaillaient sur l'énergie, on entend maintenant que les matériaux représentent aussi une partie importante des impacts environnementaux du secteur.

La nouvelle réglementation environnementale pour les bâtiments neufs (RE2020), alors, a trois objectifs :

- Faire avancer la sobriété énergétique, allant vers la décarbonisation ;
- Réduire l'impact carbone de la construction des bâtiments neufs, prenant en compte les émissions dans tout son cycle de vie, dès la construction ;
- Prendre en compte la montée de la température pour garantir le confort thermique.

Il est donc nécessaire d'aller vers des matériaux avec un processus de construction plus sobre et qui génèrent moins de déchets, qui soient recyclables, compostables et favorables au captage de CO<sub>2</sub>, prenant en compte aussi son cycle de vie. Les matériaux bio et géosourcés répondent à ces besoins.

Les matériaux biosourcés sont faits à partir des filières végétale (bois, lin, chanvre, liège, etc.) ou animale (laine de mouton). Ils peuvent venir aussi des filières issues du recyclage (ouate de cellulose, textiles recyclés). Les géosourcés, d'autre part, sont tous les matériaux liés à la terre (terre crue, pierre sèche). Ils servent à plusieurs usages : structure et cloisons (gros œuvre), isolation et remplissage (second œuvre) et revêtement.

D'un point de vue environnemental, ces matériaux ne font pas concurrence aux usages alimentaires, ils sont renouvelables, capables de stocker de carbone atmosphérique et ont un faible besoin en énergie grise. Du côté social, ils ont favorisé la création d'emplois et de nouveaux débouchés pour l'agriculture. Enfin, économiquement, les matériaux bio et géosourcés pourront bénéficier de l'augmentation du besoin en matériaux de construction générant ainsi des investissements pour ces filières. Ils pourront alors occuper une plus grande partie du marché de la construction.



## **GESTION DURABLE DE LA FORÊT/ RESSOURCES FORESTIÈRES ET DE LA BIOMASSE ET PRÉSENTATION DE LA FILIÈRE BOIS DANS LE GRAND EST/ RETOUR D'EXPÉRIENCE PROJET SUR LE TERRITOIRE** par Christian Kibamba, référent Pôle Bois Construction & Aménagement et Prescripteur bois, FIBOIS

La filière forêt-bois comprend différents savoir-faire sur les activités liées à la forêt (gestion et exploitation forestière, sylviculture et plantation), à la transformation du bois (sciage, panneaux, énergie, pâte à papier), à la fabrication (charpente, menuiserie, mobilier) et à la mise en oeuvre (construction, rénovation). Elle comprend, au niveau national, 60 000 entreprises (avec une majorité de PME), plus de 300 000 emplois (représentant 12% des emplois industriels), 53 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 3% du PIB.

L'interprofession de la filière forêt-bois de la Région Grand Est (Fibois Grant-Est) résulte de la fusion entre trois acteurs du territoire (Gipeblor, Fibois Alsace et Valeur Bois). Cette interprofession est l'interlocutrice référente pour les politiques forêt-bois dans la région, réunissant les acteurs du métier vers un objectif commun et visant à encourager un usage plus étendu du bois (notamment dans le secteur du BTP), à sensibiliser les acteurs économiques et former les professionnels dans les pratiques liées à la filière forêt-bois, conduisant aussi des recherches, des marchés et d'autres actions en rapport avec la transformation et mise en oeuvre du bois.

En région Grand Est, 33 % du territoire est composé de surface boisée, avec un accroissement de 13 M de m<sup>3</sup> par an. C'est la première région française de construction en bois et la deuxième de récoltes de bois en France. Avec plus de 11 000 entreprises, 53 000 emplois et 52 organismes de formation aux métiers du bois, cette filière régionale forêt-bois apporte aussi 11 milliards d'euros par an en chiffres d'affaires.

La filière bois représente, néanmoins, un paradoxe. En même temps que le bois est un matériau essentiel pour les Français, sa récolte suscite encore des inquiétudes, notamment par rapport à une potentielle réduction de la zone forestière et de la biodiversité. La filière fait face également à d'autres enjeux :

- Changements apportés par les crises sanitaires ;
- Reconstruction des peuplements forestiers ;
- Penser à la forêt de demain avec de nouvelles essences forestières ;

- Transformer plus de bois régionaux en produits techniques, amenant de la valeur ajoutée sur le territoire en créant de nouveaux emplois ;
- Montrer le potentiel du bois en termes de construction et aménagement, réalisation de projets vitrines ;
- Gagner le défi du numérique et de la robotisation.

Le secteur du BTP représente 60 % du marché des produits du bois, étant un important moteur d'innovations pour ce matériel. Le département des Vosges compte avec plusieurs exemples des bâtiments innovants en bois.



## PRÉSENTATION DE LA MARQUE TERRES DE HÊTRE AINSI QUE LA CRÉATION DE LA CHARTE FORESTIÈRE DU PAYS D'ÉPINAL par Quentin Remy, Chargé de mission, Terres de Hêtre

Le Pays d'Épinal est composé par trois communautés de communes, avec 95 000 ha des forêts, qui sont majoritairement publiques, avec beaucoup d'essences feuillues. Il représente un écosystème complet de la filière bois : des entreprises emblématiques, de l'accompagnement entrepreneurial, des associations et institutions, des formations, de la recherche et du développement.

En ce qui concerne le hêtre et la démarche des collectivités pour sa valorisation, la tempête de 1999 a mis à terre beaucoup de hêtres, qui ont été envoyés à l'export. Le hêtre au sol se dégradant assez vite, les exportations ont cessé au début des années 2000, entraînant ainsi une chute du prix du hêtre. Ce contexte économique engendre une mauvaise mobilisation en forêt, se traduisant par un problème d'approvisionnement pour les scieurs du territoire.

Au début des années 2000, en raison d'une mauvaise mobilisation en forêt et de la diminution des entreprises locales de seconde transformation, les exportations sont arrêtées. Cela a créé un problème d'approvisionnement et donc une crise de sciage du hêtre.

Dans la filière hêtre, il y avait peu de valeur ajoutée sur le produit, étant donné qu'il était majoritairement dédié au sciage, avec encore peu de débouchés au début des années 2010. La filière n'était pas caractérisée par la construction, car il n'y avait pas de normes pour construire avec du bois de hêtre.

Les collectivités, cependant, ont commencé à se mobiliser et, grâce à un appel à projets de l'État, 1,4 millions d'euros ont été investis dans la structuration de la filière en 2011. Cinq opérations constitutives ont été menées :

- Création d'une Charte Forestière de Territoire, pour structurer la politique forêt-bois territoriale ;
- Création de la marque Terres de Hêtre, pour la valorisation du hêtre en structure et en aménagement dans les Vosges ;
- Développement de construction à base de hêtre ;
- Développement économique à travers la création d'un incubateur d'entreprises sur le thème du bois ;
- Recherche et innovation sur le bois de feuillus.

Pour la Charte Forestière, un premier diagnostic et une stratégie ont été mis en œuvre au début des années 2010, avec l'animation et réalisation d'actions pendant 5 ans et à l'heure actuelle, une évaluation est conduite. La charte est basée sur 5 axes :

- Communiquer pour assurer la valorisation du hêtre (concours d'architecture, participation à des colloques) ;
- Favoriser la recherche et le développement autour du hêtre (financement d'études) ;
- Impulser le développement économique (formation et organisation des rencontres professionnelles) ;
- Soutenir les entreprises locales (contrat d'approvisionnement) ;
- Améliorer la mobilisation des ressources (étude de gestion intercommunale, aide à la gestion pour les propriétés privées).

La marque Terres de Hêtre est une marque collective, créée par les collectivités. Le bois de hêtre a des caractéristiques spécifiques qui le rendent plus difficile à valoriser que d'autres essences (mauvaise stabilité dimensionnelle, faible durabilité du matériau, bois imprégnable...). Son exploitation est également difficile, étant donné qu'il se dégrade rapidement et est sensible aux changements d'humidité et de température. Pour promouvoir la construction en hêtre, la marque propose un concours d'architecture, sachant qu'il est essentiel sensibiliser les maîtres d'œuvre pour l'utilisation de ces nouveaux matériaux pour que cette filière puisse se développer.

La marque s'engage, ainsi, à :

- Valoriser le hêtre sur le territoire français et encourager la promotion et commercialisation de ses produits ;
- Assurer le développement des entreprises locales de premières et secondes transformations du hêtre ;
- Maximiser la valorisation du hêtre dans le secteur de la construction et de l'ameublement ;
- Récolter le bois d'une façon durable, prenant en compte les intérêts économiques et les incertitudes liées au changement climatique.

Finalement, la collectivité a créé La Boîte, un incubateur pour encourager l'émergence des nouvelles entreprises innovantes sur le matériau du bois, proposant un accompagnement comprenant, une aide au projet entrepreneurial, des formations juridiques, comptables et en communication ou encore le prêt de bureaux et d'atelier.



## PRÉSENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIÈGE DE L'ONF A ÉPINAL par

Denis Dagneaux, directeur de l'ONF Vosges Ouest

L'Office National des Forêts (ONF) s'est associé avec la Chambre d'Agriculture des Vosges pour construire à Épinal un bâtiment qui ressemble à l'organisation et ses valeurs, avec une démarche environnementale et territoriale, notamment dans le choix des matériaux utilisés. L'ONF a travaillé, ainsi, pour mettre le bon bois au bon endroit pour une valorisation maximale. Avec ce projet, l'un des objectifs était également de montrer qu'il est possible de construire en filière courte avec des matériaux biosourcés. Concernant l'énergie utilisée, le site bénéficie de la présence d'un réseau de chaleur biomasse, utilisant de la plaquette forestière.

La construction bois est souvent montré du doigt pour des coûts importants, toutefois dans le cadre de la construction de ce bâtiment, les coûts ont été maîtrisés pour un projet chiffré à 1410 € du m<sup>2</sup>.

Pour être certain d'avoir des bois français, locaux et vosgiens, l'ONF a mis à disposition la matière à des scieurs dans trois marchés : un marché feuillu, un marché résineux et un marché européen sur la construction. Dans le cadre du projet, l'objectif était d'utiliser du bois sur place et notamment des bois déperissant grâce à la construction frugale. L'utilisation de bois feuillus locaux a été plébiscitée, malgré une filière construction basée sur des bois résineux.

Le bois a été récupéré dans un rayon maximal de 50 km, avec une traçabilité complète et une certification PEFC, assurant que le bois provenait des forêts gérées durablement. Le nouveau siège de l'ONF à Épinal est le premier bâtiment certifié PEFC en France.

Pour avoir une filière forte, il est important que le bois soit utilisé au bon endroit et reste en circuit local. Cela peut être fait par des contrats d'approvisionnement entre les gestionnaires publics et privés vers les industries de première transformation et également par le fait que les industries de deuxième transformation puissent utiliser les matériaux à travers les commandes publiques ou privées qui peuvent être faites sur le territoire.

Pour accéder à la vidéo présentant le bâtiment : <https://www.youtube.com/watch?v=doY2xChLHE0>



# QUESTIONS/RÉPONSES ET VIDÉOS DE PROJETS INSPIRANTS

**Question pour Christian (FIBOIS) :** quelle est la part du bois recyclé/récupéré par rapport à la production annuelle en France ?

Des bois traditionnels sont déjà recyclés dans la fabrication de panneaux, sachant que les panneaux de fibre fabriqués en France (depuis des bois qui viennent de l'industrie et aussi de la déconstruction) intègrent 30 % de bois recyclés. Dans la construction, c'est encore une pratique récente, du fait aussi que les acteurs du bâtiment - bois sont soumis aux contraintes liées à l'assurance. Pour le moment, notamment dans les bâtiments publics, ils assurent très peu de constructions qui utilisent le bois recyclé.

**Question pour Christian (FIBOIS), Denis (ONF), Laure (Ministère de la transition écologique) et Quentin (Terres de Hêtre) :** y a-t-il une concurrence entre les différentes filières de valorisation du bois ? (par exemple, entre le bois d'œuvre et le bois d'énergie) La hiérarchie d'utilisation est-elle facilement respectée ?

À ce jour, il n'y a pas de concurrence. L'idée pour un propriétaire ou gestionnaire serait de vendre au mieux les produits. Si la filière est bien structurée, elle évolue. Le bois n'est pas exploité dans un but exclusif, dans le sens où toutes ses parties peuvent être valorisées d'une manière ou d'une autre. Par exemple, les meilleurs morceaux vont à la construction ou l'ameublement et ensuite le reste, les sous-produits, sont valorisés. C'est à la filière de s'assurer que tous ces produits arrivent au bon endroit, créant le maximum de valeur ajoutée sur le bois récolté.

**Question pour Christian (FIBOIS), Denis (ONF), Laure (Ministère de la transition écologique) et Quentin (Terres de Hêtre) :** y a-t-il, possiblement, une compétition entre les bois et leur capacité à capter le CO2 ?

Selon une étude d'ECOFOR en 2019, les forêts du Grand Est stockent, en moyenne, 9 millions de tonnes, par équivalence, de CO2 chaque année. Ça représente un peu plus de 13 % de CO2 stocké annuellement au niveau national. En plus de bois vivant, le CO2 est stocké aussi dans les bois morts, ce qui équivaut à un million de tonnes chaque année. De plus, les sols forestiers stockent aussi près de deux millions de tonnes de CO2, les produits finis qui stockent 3,8 millions. Le bois-énergie, d'autre part, libère environ 2,9 millions de tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Néanmoins, en termes de stockage de CO2, le bilan de la filière forêt-bois du Grand Est est largement positif.

**Question pour Denis (ONF) :** est-ce que la construction du nouveau siège pour l'ONF à Épinal a été faite en circuit court (avec peu d'intermédiaires) ainsi que dans un circuit de proximité (faibles distances entre les acteurs de la production) ?

Oui, le projet de construction n'a bénéficié pas seulement d'un circuit de proximité (bois prélevé à 50 km maximum du chantier), mais aussi d'un circuit court. Le nombre d'intermédiaires a été limité dans le cadre de l'opération (gestionnaires, bucherons, transporteurs, scieurs, lamélistes).

**Question pour Denis (ONF) et Laure (Ministère de la transition écologique) :** est-ce que l'exigence de l'utilisation du bois court

pourrait entraîner des difficultés avec le code de la commande publique (par exemple, avec un risque de préférence) ?

Sur la commande publique, effectivement, il est possible d'indiquer, dès l'objet du marché, que le bâtiment doit être construit en structure bois. Il n'y a pas de distorsion de concurrence, puisqu'aucune provenance n'est précisée. Il est toutefois important de savoir quels matériaux sont disponibles à proximité (sourcing), afin que les acteurs du territoire puissent accéder au marché et, potentiellement, le projet restera en circuit court.

**Question pour Christian (FIBOIS), Denis (ONF), Laure (Ministère de la transition écologique) et Quentin (Terres de Hêtre) :** y a-t-il un observatoire des formations initiales (écoles d'urbanisme, d'architecture, d'ingénierie) sur l'inclusion des connaissances et compétences pour structurer cette filière ? Notamment sur l'économie circulaire.

Dans le territoire du Grand Est, il y a des programmes de master transversaux qui concernent, à la fois, la partie gestion des forêts (AgroParisTech) et aussi la transformation du bois (ENSTIB). Par ailleurs, des compétences d'architecture (ENSA Nancy) et de réalisation des matériaux bois (l'école du bois d'Épinal). Des passerelles existent entre ses formations, permettant aux étudiants d'acquérir des compétences multiples. Des efforts ont également été déployés au niveau national pour sensibiliser les étudiants dès le départ à l'utilisation de matériaux biosourcés.

**Question pour Denis (ONF) et Quentin (Terres de Hêtre) :** y a-t-il une prévision du volume de production du hêtre chaque année ?

Le hêtre est la troisième essence feuillue en termes de production française, 50 % de celle-ci est localisé dans le Grand Est. Au Pays d'Épinal, 60 000 m3 de bois d'œuvre hêtre sont produit chaque année. Avant la tempête de 1999, la plupart du bois était exporté en Chine, mais aujourd'hui, il reste sur le territoire et est envoyé aux scieries locales. Toutefois, seulement 5 à 20 % du bois de Hêtre sont utilisés dans la construction. Pour l'avenir, le challenge sera de favoriser l'utilisation du hêtre dans des produits finis ou semi-finis (chaises, tables, charpentes). L'enjeu sera de reconstituer l'ensemble de la filière pour que la totalité de la valeur ajoutée reste sur le territoire.

**Question pour Denis (ONF) :** serait-il possible d'avoir plus de détails au sujet des bois scolytés et les techniques pour les utiliser en construction ?

Le bois scolyte a un petit inconvénient : un champignon qui y pousse peut donner une coloration bleutée, qui n'a toutefois pas d'incidence sur la structure du bois. Des charpentes ont été réalisées avec du bois scolyté, elles présentent seulement quelques traces de bleus. Ainsi, afin de ne pas gâcher la ressource, il est important d'habituer le consommateur à un bois "moche". Le bois est vivant, il aura donc des imperfections, ce qui, néanmoins, ne signifie pas nécessairement qu'il n'a pas une bonne qualité.

**Question pour Denis (ONF) :** Suite aux nombreuses controverses du label FSC, est-il vraiment possible avoir confiance en ces labels et

sont-ils soumis à des vérifications ? Apportent-elles une vraie plus-value pour l'utilisation du bois ?

Le Code forestier français propose un cadre solide auquel les forêts privées et publiques doivent se conformer. Ainsi, même en allant plus loin que les labels, l'enjeu principal est de ne pas couper plus que la production forestière et d'assurer le renouvellement des forêts.

Aujourd'hui 40 % des forêts ne se renouvellent pas naturellement notamment du fait de la pression exercée par les ongulés. Il est important de réguler les espèces par la chasse ou les grands prédateurs. Par ailleurs, à propos des labels et des attentes qu'ils suscitent, il y a un grand besoin de communication. Pour le label PEFC, d'importants contrôles sont réalisés. D'autre part, le fait d'acheter du bois en France et non d'en acheter d'autres pays, garanti le fait qu'il soit géré durablement.



**VIDÉOS DE PROJET INSPIRANTS : « Bâtir l'aménagement circulaire à Villepreux » et « Le Wip, un tiers lieu à Colombelles », Institut Paris Région**

Consulter la vidéo « Bâtir l'aménagement circulaire à Villepreux » : <https://www.youtube.com/watch?v=Td5vdnpebNw>

Consulter la vidéo « Le Wip, un tiers lieu à Colombelles » : <https://www.youtube.com/watch?v=u7UjT5yIJv0>



## CLÔTURE



**LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS** par Stevan Vellet, Chef de projet économie circulaire, ORÉE

Une autre visite de sites inspirants est prévue dans le cadre des Circuits de l'économie circulaire. Le contexte actuel a contraint les organisateurs à passer à un format dématérialisé.

La prochaine rencontre aura lieu le 16 mars 2022 de 10h00 à 12h30, portant sur des projets d'aménagement durable à Bruxelles en Belgique. Lors de ce webinar plusieurs thématiques seront évoquées comme le métabolisme urbain, le réemploi et l'urbanisme transitoire.

## INSCRIPTION



Visite en Europe en cours de programmation



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



SUPPORT DE PRÉSENTATION

[http://www.oree.org/source/\\_516.pdf](http://www.oree.org/source/_516.pdf)

REPLAY DE L'ÉVÈNEMENT

<https://www.youtube.com/watch?v=EsP6rqigJOI>



## CONTACTS



**Céline CALLEGARI**  
AD4  
[celine.callegari@developpement-durable.gouv.fr](mailto:celine.callegari@developpement-durable.gouv.fr)



**David CANAL**  
Innovation Urbaine  
[david.canal@ademe.fr](mailto:david.canal@ademe.fr)



**Stevan VELLETT**  
Chef de projet économie circulaire  
[vellet@oree.org](mailto:vellet@oree.org)

